



## AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE PIIA ET DE DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur la demande de PIIA et les demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

| Identification du site concerné  | Nature et effets de la demande  |
|--|---|
| 1. Adresse : 189, chemin des Fondateurs<br>Lot : 5070574<br>Matricule : 9425-05-8413 | Autoriser la demande de PIIA-01, secteur A, pour la rénovation extérieure de la résidence principale.   |
| 2. Adresse : 170, chemin Després<br>Lot : 5070910<br>Matricule : 9528-68-2981        | Autoriser l'agrandissement d'une résidence principale, à plus de 3,65 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, grille de spécifications RT-03, exige une distance de 5 mètres.   |
| 3. Adresse : chemin Doré<br>Lots : 5370439 et 5070824<br>Matricule : 9628-99-4228    | Autoriser la construction accessoire, de type gazébo, sans qu'un bâtiment principal ne soit érigé sur l'emplacement qui est adjacent à un lac, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 92, paragraphe 2, exige que le terrain où le bâtiment accessoire sera érigé, ne soit pas adjacent à un lac. |
| 4. Adresse : chemin Dupras<br>Lot : 5264151<br>Matricule : 9120-38-8180              | Autoriser que sur une distance de 94 mètres, la largeur de la rue soit d'au moins 10 mètres, alors que le règlement de lotissement 2024-733, article 37, exige une largeur minimale de 15 mètres pour une rue locale.   |

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 16 septembre 2025.

Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de PIIA et les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2025, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 septembre 2025.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière